2 novembre 2004 **04.384**

Question Hubert Jenni

Alerte aux broyeurs-concasseurs

Depuis quelque temps, un ou plusieurs broyeurs-concasseurs sévissent dans les Montagnes neuchâteloises.

Ces engins qui broient tout sur leur passage – que ce soient des murs, des souches, des bosses, des pierres apparentes, de la flore, de la microfaune, etc. – aplanissent le terrain pour rendre celui-ci plus productif et plus accessible avec des engins agricoles.

Cette pratique récente porte une grande atteinte à la biodiversité de nos paysages et avant que cette façon de faire ne se répande partout – au vu des réponses et arguments des milieux intéressés, il n'y a pas de raisons que cela s'arrête de si tôt –, nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- Est-il informé de ces faits?
- Quelle analyse fait-il de cette situation et de l'atteinte environnementale?
- Quelles lois permettent ou non le passage d'un broyeur-concasseur en forêt ou sur un pâturage?
- Si le fait de broyer et de concasser est illégal, quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il entreprendre pour éviter que cela ne se reproduise et avec quel service?
- N'y a-t-il pas un vide juridique afin d'empêcher l'utilisation de tels engins?
- Et, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas peur que les Montagnes neuchâteloises ne se transforment, non pas en parc régional, mais en terrain de golf?